

MALLETTE

Fondation du Musée de la civilisation

États financiers
Au 31 mars 2010

Accompagnés du rapport des vérificateurs

Certification
Fiscalité
Services-conseils
Actuariat
Syndics et gestionnaires

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la
Fondation du Musée de la civilisation,

Nous avons vérifié le bilan de la **FONDATION DU MUSÉE DE LA CIVILISATION** au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits de dons et d'activités de financement pour lesquels il n'est pas possible de vérifier l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus mentionnés ci-dessus, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif et des soldes de fonds.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'exhaustivité des produits mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Malette ¹

Malette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, Canada
Le 26 avril 2010

¹ CA auditeur permis n° 14562

Fondation du Musée de la civilisation

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2010

2009

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'immobi- lisations corporelles	Fonds Jean Palardy	Fonds Henri A. Jamet	Fonds de dotation	Total	Total
PRODUITS							
Apports de services	59 018 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	59 018 \$	63 463 \$
Apports relatifs aux actifs	-	-	-	-	-	-	384
Dons et souscriptions	36 288	-	-	-	-	36 288	18 190
Subvention - Ministre du Patrimoine canadien	5 338	-	-	-	-	5 338	31 000
Activités de financement (annexe A)	237 333	-	-	-	-	237 333	252 540
Produits de placements, net (annexe B)	8 897	-	114	36	-	9 047	31 608
	346 874	-	114	36	-	347 024	397 185
CHARGES							
Salaires et charges sociales	94 945	-	-	-	-	94 945	91 957
Activités de financement (annexe A)	48 988	-	-	-	-	48 988	49 113
Avantages aux membres	-	-	-	-	-	-	384
Fournitures de bureau et papeterie	265	-	-	-	-	265	69
Frais de traitement de la paie	624	-	-	-	-	624	647
Frais d'assemblée	1 068	-	-	-	-	1 068	794
Frais divers	804	-	-	-	-	804	806
Services professionnels	9 536	-	-	-	-	9 536	41 474
Tableau d'honneur	-	-	-	-	-	-	213
Amortissement des immobilisations corporelles	-	475	-	-	-	475	475
	156 230	475	-	-	-	156 705	185 932
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT CONTRIBUTION AU MUSÉE DE LA CIVILISATION	190 644	(475)	114	36	-	190 319	211 253
CONTRIBUTION AU MUSÉE DE LA CIVILISATION	(101 300)	-	-	-	-	(101 300)	(111 000)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	89 344 \$	(475) \$	114 \$	36 \$	- \$	89 019 \$	100 253 \$

Fondation du Musée de la civilisation

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2010

2009

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'immobi- lisations corporelles	Fonds Jean Palardy	Fonds Henri A. Jamet	Fonds de dotation	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	577 551 \$	1 045 \$	14 600 \$	4 686 \$	520 097 \$	1 117 979 \$	998 376 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	89 344	(475)	114	36	-	89 019	100 253
Apports reçus à titre de dotation	-	-	-	-	2 500	2 500	19 350
	666 895	570	14 714	4 722	522 597	1 209 498	1 117 979
Gain (perte) cumulé, début de l'exercice	24 325	-	-	-	(124 596)	(100 271)	(24 025)
Gain (perte) latent survenu au cours de l'exercice sur les actifs financiers disponibles à la vente	27 205	-	642	204	22 913	50 964	(74 564)
Ajustement de reclassement de la perte (du gain) incluse dans l'excédent des produits sur les charges	6 015	-	142	45	5 074	11 276	(1 682)
Virements interfonds	1 033	-	(784)	(249)	-	-	-
Gain (perte) cumulé, fin de l'exercice	58 578	-	-	-	(96 609)	(38 031)	(100 271)
SOLDE , fin de l'exercice	725 473 \$	570 \$	14 714 \$	4 722 \$	425 988 \$	1 171 467 \$	1 017 708 \$

Fondation du Musée de la civilisation

BILAN

Au 31 mars

2010

2009

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'immobi- lisations corporelles	Fonds Jean Palardy	Fonds Henri A. Jamet	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIF							
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse	226 667 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	226 667 \$	409 265 \$
Créances	15 085	-	-	-	-	15 085	11 681
Créances interfonds	-	-	14 714	4 722	591	-	-
Stocks	4 656	-	-	-	-	4 656	4 656
Frais payés d'avance	670	-	-	-	-	670	-
	247 078	-	14 714	4 722	591	247 078	425 602
PLACEMENTS (note 5)	505 043	-	-	-	425 397	930 440	601 903
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	-	570	-	-	-	570	1 045
	752 121 \$	570 \$	14 714 \$	4 722 \$	425 988 \$	1 178 088 \$	1 028 550 \$

Fondation du Musée de la civilisation

BILAN (suite)

Au 31 mars

2010

2009

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'immobi- lisations corporelles	Fonds Jean Palardy	Fonds Henri A. Jamet	Fonds de dotation	Total	Total
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Dettes de fonctionnement	1 965 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 965 \$	6 186 \$
Créances interfonds	20 027	-	-	-	-	-	-
Apports reportés (note 7)	4 656	-	-	-	-	4 656	4 656
	26 648	-	-	-	-	6 621	10 842
SOLDES DE FONDS							
Investis en immobilisations corporelles	-	570	-	-	-	570	1 045
Affectations d'origine externe	-	-	14 714	4 722	425 988	445 424	414 787
Non affectés	725 473	-	-	-	-	725 473	601 876
	725 473	570	14 714	4 722	425 988	1 171 467	1 017 708
	752 121 \$	570 \$	14 714 \$	4 722 \$	425 988 \$	1 178 088 \$	1 028 550 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Fondation du Musée de la civilisation

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2010

2009

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	89 019 \$	100 253 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	475	475
Perte (gain) sur cession de placements	11 276	(1 682)

100 770 99 046

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (8 295) 1 736

92 475 100 782

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(350 932)	(93 078)
Produit de la cession de placements	73 359	39 381

(277 573) (53 697)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Apports reçus à titre de dotation	2 500	19 350
-----------------------------------	-------	--------

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(182 598) 66 435

ENCAISSE, début de l'exercice 409 265 342 830

ENCAISSE, fin de l'exercice 226 667 \$ 409 265 \$

Fondation du Musée de la civilisation

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2010

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle est enregistrée à titre d'organisme de charité et elle est conséquemment exemptée des impôts.

La Fondation a pour mission de solliciter des fonds afin de soutenir les activités culturelles et éducatives du Musée de la civilisation.

2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Normes générales concernant les organismes sans but lucratif

La Fondation a adopté les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement au chapitre 4400 « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif ».

Ce chapitre a été modifié afin :

- De préciser que le montant des produits et des charges à comptabiliser et à présenter est le montant brut lorsque la Fondation agit pour son propre compte dans l'opération en cause;
- D'éliminer l'obligation de traiter les soldes de fonds investis en immobilisations corporelles comme une composante distincte des soldes de fonds et plutôt de laisser aux organismes la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie de solde de fonds grevé d'une affectation d'origine interne;
- De rendre les chapitres 1540 et 1751 applicables aux organismes sans but lucratif.

La Fondation a adopté les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement au chapitre 4430 « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif ». Ce chapitre a été modifié afin de fournir des directives supplémentaires sur l'utilisation appropriée de l'exemption relative au champ d'application pour les petits organismes sans but lucratif.

La Fondation a adopté les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement au chapitre 4460 « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les organismes sans but lucratif ». Ce chapitre a été modifié afin de rendre son libellé conforme aux dispositions du chapitre 3840 « Opérations entre apparentés ».

La Fondation a adopté les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement au chapitre 4470 « Organismes sans but lucratif et informations sur la répartition des charges ». Ce nouveau chapitre établit des normes sur les informations à fournir par les organismes sans but lucratif qui choisissent de classer leurs charges par fonction et qui ventilent les charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés aux états financiers.

Fondation du Musée de la civilisation

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2010

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Description des fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités principales de la Fondation. Ce fonds présente les ressources non affectées de la Fondation en matière de prestation de services et d'administration.

Le fonds d'immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

Le fonds Jean Palardy a été créé en 1995 à la suite d'un don désigné à la Fondation. Les revenus générés par ce fonds devront être distribués sous forme d'une bourse dans le cadre du programme de bourses du Musée de la civilisation.

Le fonds Henri A. Jamet a été créé en 1996 à la suite des dons désignés à la Fondation et a pour objectifs la recherche et la mise en valeur de l'art Inuit et cri du Nunavik.

Le fonds de dotation présente les souscriptions et dons désignés qui doivent être conservés par la Fondation pour une période d'au moins dix ans.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont classés sous l'une des catégories suivantes : actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Ils sont subséquentement comptabilisés selon leur classification comme il est décrit ci-dessous. L'intention pour laquelle les instruments financiers ont été acquis et leurs caractéristiques déterminent leur classement.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est présentée au résultat net dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances, les placements détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêts est inclus au résultat net sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Les achats et les ventes de placements détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à la date de transaction.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les instruments financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est présentée dans les soldes de fonds dans l'exercice pendant lequel ces variations surviennent. Les titres de placement classés comme disponibles à la vente et qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût. Lorsqu'il est nécessaire de refléter une dépréciation durable, la perte cumulée est comptabilisée au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les gains ou pertes cumulés dans les soldes de fonds sont alors comptabilisés au résultat net. Le produit d'intérêts calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif est inclus au résultat net sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Les achats et les ventes de placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de transaction.

Classement

La Fondation a classé son encaisse comme actif financier détenu à des fins de transaction. Les créances sont classées comme prêts et créances, le dépôt à terme comme placement détenu jusqu'à son échéance et les fonds communs comme actifs financiers disponibles à la vente. Les dettes de fonctionnement sont classées comme autres passifs financiers.

Juste valeur

La juste valeur correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont composés principalement des services professionnels, de frais de commissions, et autres charges directement imputables à l'émission des actifs financiers correspondants.

Les coûts de transaction pour tous les actifs financiers sont comptabilisés à titre de charges à mesure qu'ils sont engagés.

Fondation du Musée de la civilisation

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2010

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Informations à fournir et présentation

La Fondation a choisi d'appliquer le chapitre 3861 « Instruments financiers - informations à fournir et présentation » au lieu du chapitre 3862 « Instruments financiers - informations à fournir » et du chapitre 3863 « Instruments financiers - présentation ».

Comptabilisation des produits

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les apports grevés d'affectations externes sont comptabilisés lors de leur réception dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont comptabilisés dans le fonds d'administration générale.

Les apports reçus à titre de dotations sont comptabilisés à titre d'augmentations directes dans le solde du fonds de dotation.

Les produits de placements affectés sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds approprié, à l'exception des produits de placements tirés du fonds de dotation qui sont présentés dans le fonds d'administration générale. Les produits de placements non affectés sont comptabilisés dans le fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés, sauf les gains et les pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente qui sont inclus directement dans les soldes de fonds jusqu'à ce que l'actif soit sorti du bilan.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de la Fondation dépend, en grande partie, des services de certains employés du Musée de la civilisation. Étant donné que cette entité fournit à ses frais les services de ces employés, le montant de leurs salaires et charges sociales est donc comptabilisé à titre de produits et de charges dans le fonds d'administration générale à la juste valeur au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, soit dix ans pour le tableau d'honneur et cinq ans pour les troncs.

4. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Selon les règlements de la Fondation, aucune contribution ne peut être versée au Musée de la civilisation si les soldes de fonds n'atteignent pas 300 000 \$.

Fondation du Musée de la civilisation

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2010

5. PLACEMENTS

	2010	2009
Placement détenu jusqu'à son échéance Dépôt à terme, 2,22 % échéant en février 2013	300 000 \$	- \$
Placements classés comme actifs financiers disponibles à la vente Fonds communs de placements	630 440	601 903
	930 440 \$	601 903 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010		2009
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Tableau d'honneur	21 407 \$	21 047 \$	360 \$
Troncs	4 810	4 600	210
	26 217 \$	25 647 \$	570 \$
			1 045 \$

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés présentés au fonds d'administration générale se rapportent au coût des coqs en stock.

8. GESTION DU CAPITAL

Dans la gestion de son capital, la Fondation a pour objectif de préserver ses actifs.

La Fondation définit son capital comme étant ses soldes de fonds.

La Fondation atteint cet objectif par une gestion prudente des activités de financement, des dons et des produits de placements qu'elle reçoit par l'établissement et l'adoption d'un budget équilibré.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La gestion du risque se fait à l'intérieur d'un cadre de gestion qui tient compte de la nature des activités ainsi que du niveau de risque que la Fondation considère raisonnable d'assumer en tenant compte du rapport risque-rendement souhaité et des attentes des administrateurs.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Fondation du Musée de la civilisation

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2010

2009

A - ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	Produits	Charges	Total	Total
Conférence - Franco Dragone	- \$	- \$	- \$	1 761 \$
Encan	3 628	1 480	2 148	2 555
Grand Banquet	223 705	45 801	177 904	199 111
Visite de la réserve muséale	10 000	1 707	8 293	-
	237 333 \$	48 988 \$	188 345 \$	203 427 \$

B - PRODUITS DE PLACEMENTS, NET

Dividendes		2 587 \$	2 822 \$
Intérêts		3 190	10 623
Autres produits provenant des placements		23 004	24 853
Gain (perte) sur cession de placements		(11 276)	1 682
		17 505	39 980
Honoraires du gestionnaire		(8 458)	(8 372)
		9 047 \$	31 608 \$